



BASSINS CÔTIERS
région de Dol de Bretagne

LES ACTUALITES

DU SAGE DES BASSINS COTIERS DE LA REGION DE DOL DE BRETAGNE

Le SBCDol renforce ses équipes pour assurer la mise en œuvre du SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a été approuvé par arrêté préfectoral le 6 octobre 2015. **Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) doit à présent mettre en œuvre de façon opérationnelle les objectifs et dispositions du SAGE.** Pour assurer cette nouvelle mission, **il s'est engagé auprès du Conseil régional de Bretagne dans la construction d'un Projet de Territoire Eau (PTE) et auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans l'élaboration d'un Contrat Territorial.** La mise en place de ces deux outils nécessite de renforcer les effectifs de la cellule d'animation du SAGE.

Le Projet de Territoire Eau doit proposer une stratégie et des actions opérationnelles pour répondre aux objectifs du SAGE. Cette stratégie doit être construite et concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il s'agit notamment de prioriser les actions là où les enjeux sont les plus forts et d'afficher les objectifs à atteindre. **Le Contrat territorial**, outil financier proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, a pour objectif de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il permet d'intégrer l'ensemble des enjeux locaux mis en avant par l'état des lieux de la Directive Cadre européenne sur l'Eau et peut concerner une ou plusieurs thématiques.

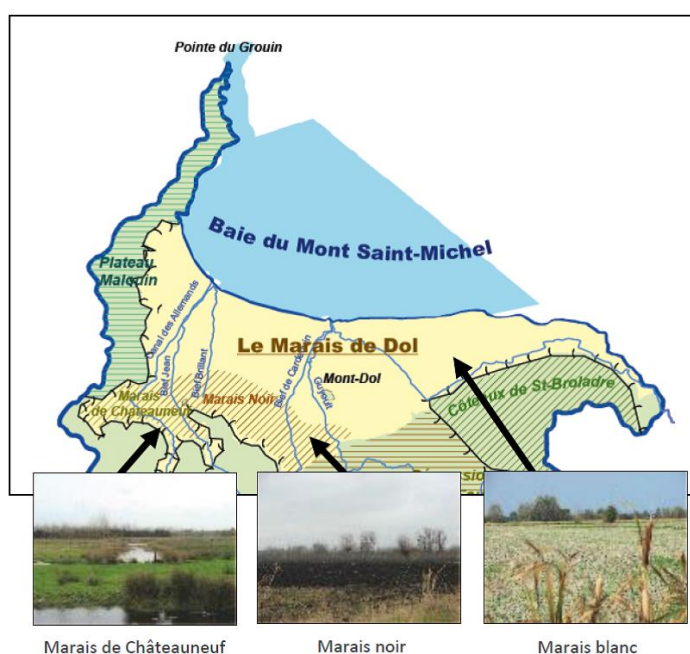
Ces deux outils de concertation permettront au SBCDol de mobiliser les différents porteurs de projet du territoire afin d'**installer durablement une gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne.**

Afin de mener à bien cette mission, le SBCDol a décidé de recruter **un technicien « chargé de mission eau et milieux aquatiques » à plein temps.** La prise de poste est prévue pour l'été 2016. Il a aussi été décidé de faire appel au Service Missions Temporaires du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour accueillir courant mai, **un agent à mi-temps « chargé de la gestion administrative, comptable, financière et des ressources humaines du SAGE et du SBCDol ».**

Mise en place d'un groupe de travail thématique « Marais de Dol »

Dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE, la **Commission Locale de l'Eau s'est fixé comme objectif d'atteindre le bon état des milieux dans le Marais de Dol tout en tenant compte des usages (Enjeu 3)**. Lors de sa séance du 16 mars 2016, elle a donc décidé de constituer un premier groupe de travail thématique "Marais de Dol" afin d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydraulique et la gestion actuelle du marais, de mieux appréhender ses potentiels de qualité écologique (Disposition 24) puis de définir un plan de gestion intégrée (Disposition 25).

Le contexte réglementaire actuel rend nécessaire ce travail d'« **état des lieux du fonctionnement hydraulique du Marais de Dol et de ses impacts** ». La Directive Cadre européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000 fixe en effet un objectif général d'atteinte du bon état sur les cours d'eau. Le défaut de continuité écologique sur les cours d'eau a été identifié comme une des causes de non atteinte ou de dégradation du bon état car la circulation des espèces piscicoles et des sédiments se retrouve entravée par la présence d'ouvrages. De plus, le **Marais de Dol a été identifié comme « Zone d'Action Prioritaire pour l'Anguille »** en application du règlement Européen du 18 septembre 2007 fixant un objectif de restauration de la continuité écologique afin de palier la diminution inquiétante du stock d'anguilles.



Pour répondre à cet **enjeu de continuité écologique**, le Préfet Coordinateur du Bassin Loire-Bretagne a signé le 10 juillet 2012 deux arrêtés de classement des cours d'eau (liste 1 et 2). **La liste 2 définit les cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux sur lesquels il est nécessaire d'assurer le transport des sédiments et la circulation des poissons migrateurs**. Les ouvrages doivent être gérés, entretenus et équipés selon des règles définies par l'autorité administrative en concertation avec le propriétaire. **Ces obligations doivent être satisfaites avant le 22 juillet 2017.**

Les ouvrages à la mer et les cours d'eau du Marais de Dol (Canal des Allemands, Bief Brillant, Bief Cardequin, Le Guyoult, Canal des Planches et La Banche) sont classés en liste 2. L'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol qui gère ces ouvrages est donc tenue de respecter les obligations réglementaires de mise aux normes dans les délais impartis. L'établissement d'un état des lieux du fonctionnement hydraulique du Marais de Dol et de ses impacts permettra donc de déterminer la faisabilité des aménagements sur les ouvrages à la mer.

Le groupe de travail "Marais de Dol" vise à rassembler les acteurs et les représentants des différents enjeux du Marais de Dol : Association syndicale des Dignes et Marais de Dol, élus locaux, services de l'Etat, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, représentants agricoles, Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques, Fédération de chasse, associations environnementales... Les groupes de travail sont des instances de concertation favorisant l'échange multi-acteurs. Les propositions émises seront ensuite présentées au Bureau de la CLE puis à la CLE qui reste l'instance décisionnelle.

Les premiers échanges se feront le 14 juin 2016 lors d'une journée de terrain.

Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez la cellule d'animation du SAGE :

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne
Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) – Pépinière d'entreprises *Synergy8* –
PA Les Rolandières – rue de la Rouelle 35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 02.99.80.19.84 - contact@sage-dol.fr

Retrouvez toutes les informations sur le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne sur www.sage-dol.fr